

## 8 Société et Culture

## Action sociale/Signature d'une convention entre le FNAS et le CAPPE

# Le Fnas en soutien à 350 Gabonais par province

AJT

Libreville/Gabon

LE président du Congrès des agents publics et parapublics de l'Etat (CAPPE), Emmanuel Mve Mba, et le directeur général adjoint du Fonds national d'actions sociales (Fnas), Constant Assari, ont paraphé une convention d'assistance aux membres de ladite coalition vendredi dernier à Libreville.

« Cette convention va permettre aux membres de l'association CAPPE de bénéficier des appuis du Fnas sur le plan financier, à travers les microcrédits AGR (Activités génératrices de revenus, ndlr), sur la formation de ses membres et sur le montage des projets », a indiqué M. Assari. Il s'agira, notamment pour le Fnas, de former 350 per-



Photo : AJT  
Le DGA du Fnas et le président du CAPPE paraphant les documents de la convention.

sonnes par province sur trois ans, dans les domaines de l'agroalimentaire, du bâtiment, des travaux publics, de l'agriculture, de la pêche, etc. Libreville étant la première étape, suivront la Ngounié, le Woleu-Ntem, la Nyanga et l'Ogooué Maritime pour la phase suivante qui prend fin en juin prochain.

Au nombre des critères retenus pour être bénéficiaire dudit accompagnement, être licencié pour motif économique; être déflaté ou déscolarisé sans emploi; être économiquement vulnérable. Et, éventuellement, être en association et se rapprocher du CAPPE. Occasion pour le président



Photo : AJT  
Les premiers bénéficiaires de la convention FNAS-CAPPE.

de la plate-forme associative de relever que les formations syndicales comme la sienne, « souvent taxées d'exceller dans la revendication », entendent aujourd'hui « accompagner les compatriotes dans l'autonomisation économique. La démarche du CAPPE, en collaboration avec l'Union internationale des services

publics et assimilés, tire sa source à travers l'inadéquation entre la formation, l'emploi et la promotion des activités génératrices de revenus. L'on relève que le système d'éducation gabonais déverse sur le marché de l'emploi des diplômés dans des filières où les offres d'emplois sont, soit limitées, soit inexistantes, et ne for-

ment pas suffisamment dans les filières où les emplois et l'auto-emploi sont plus importants (...). Le CAPPE relève que les coûts du chômage et du sans-emploi au Gabon sont très élevés, à tous les niveaux », a indiqué M. Mve Mba.

La convention signée indique, par ailleurs, que les projets à soutenir seront choisis en fonction de l'environnement et des possibilités d'y mener telle ou telle autre activité. « Nous avons, par exemple, ciblé des séminaristes à Ayémé-Plaine. Si vous montez une pizzeria dans cette zone, vous pouvez être sûr que ce projet est voué à l'échec. Aussi, ciblons-nous les projets avec les experts du Fnas. Il faut également être en regroupement, qui est le premier critère. Ensuite, on voit les projets individuels », a conclu le président du CAPPE.

## Musique/Sortie officielle du clip VIP

# Créol vous invite dans son "VIP"

P.M.M

Libreville/Gabon

APRÈS le succès fulgurant du titre « Bonobo » chanté en featuring avec Shan'l, Créol la Fantastik revient avec une nouvelle "tuerie" sortie tout droit du studio direct Prod. Il s'agit du titre "Vip" dont la vidéo a été officiellement lancée le 10 mars dernier au Vip Room, au quartier Louis, lors d'une conférence de presse animée par l'artiste elle-même et son producteur Edgar Yonkeu.

Enregistré dans un rythme dancehall, le nouveau sin-



Photo : SNN  
L'artiste gabonaise Créol, en compagnie de son producteur Edgar Yonkeu, lors de la conférence de presse.

gle que Créol offre à tous ses fans colle directement à sa personnalité. Le tube que découvre le public gabonais relate l'histoire d'une fille qui entend pas-

ser une bonne soirée en compagnie de son prince charmant, dans son "Vip". Au Vip de Créol, il vous est servi du "sexe, amour, ambiance, folie". Des thématiques qui ne s'éloignent pas trop de celles abordées dans son précédent titre. La fantastik, comme on l'appelle par ailleurs, a dit traduire dans ses sonorités "sa joie de vivre", et certains faits sociaux dans lesquels elle puise son inspiration.

« L'objectif de ce son est de faire la fête. L'ambiance qu'on y retrouve traduit ma joie de vivre », a-t-elle souligné.

Bien avant sa diffusion sur les écrans, le clip "Vip" a été critiqué. Le style vestimentaire de l'artiste, son déhanchement mais surtout le lexique employé ont fait jaser le public, qui lui reproche de pousser le vice un peu trop loin. Quoique ses vidéos et ses messages s'adressent à un public adulte.

« J'ai des allures sexy, j'aime mon corps, je suis coquette. J'aime ressortir dans mes clips ce côté de ma personnalité », a confié Créol, qui a ajouté qu'elle « compte sur-

prendre le public avec des thématiques plus importantes. Entre autres, les femmes et le respect de leurs droits les plus fonda-

mentaux.»

Pour l'heure, elle a dit vouloir faire la fête, partager sa bonne humeur à travers ses titres.

Une tournée en France, une collaboration avec un artiste nigérian... figurent dans l'agenda de la chanteuse gabonaise.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS DÉBITEURS

Compte tenu du contexte économique actuel et tenant compte des difficultés financières que rencontrent plusieurs entreprises, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, conformément à la résolution n° 3 de son Conseil d'Administration du 07 Novembre 2017, initié du 01 Février au 30 Avril 2018, en faveur des employeurs qui lui sont redevables, des mesures exceptionnelles d'abattement selon les modalités suivantes :

- Pour les entreprises dont la dette est supérieure ou égale à 100 millions de FCFA : abattement de 80% de la pénalité de paiement tardif et de 20% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est comprise entre 50 et 99 millions de FCFA : abattement de 70% de la pénalité de paiement tardif et de 30% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est inférieure à 50 millions de FCFA : abattement de 60% de la pénalité de paiement tardif et de 40% de la pénalité de dépôt tardif.

Condition d'accès :

- 1- Acquiescement de 50% du principal de la dette
- 2- Etablissement d'un échéancier sur le restant dû.

NB : Le non-respect de l'échéancier et/ou le non-paiement de la cotisation trimestrielle en cours, entraîne l'annulation des abattements et la reconstitution de la dette.

Une équipe dédiée des agents de la Direction du Recouvrement se fera le plaisir de vous assister et de répondre à toutes vos questions.

Fait à Libreville, le 19 Janvier 2018.

Le Directeur Général  
Dr. Nicole ASSELE

1432 01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 104 Libreville - Gabon  
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 79 64 25 • Centre d'appels : 1432  
www.cnss.gq • facebook : caissenationaledesecuritesocialegabon-officiel

afao ISO 9001